



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°04/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 22 JANVIER 2018

RELATIF A L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES D'EXTINCTION INCENDIE DANS LES SERVICES CENTRAUX ET EXTERIEURS DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE, EN PROCEDURE D'URGENCE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) relatif à l'entretien et maintenance des systèmes d'extinction incendie de ses services centraux et extérieurs.

2. Consistance des prestations

Les prestations portent sur l'entretien et la maintenance des systèmes de lutte contre les incendies notamment les extincteurs portatifs, mobiles (sur roue) et fixes (extinction automatique), ainsi que le système de Robinetterie Incendie Armée (RIA) et autres équipements connexes si présents dans un site quelconque, répartis tel qu'indiqué dans le cadre quantitatif ci-dessous, en adéquation avec les normes NF S61-919 (maintenance des extincteurs), NF S 62-201, NF EN 671-3 (Maintenance des RIA équipés de tuyaux semi-rigides et des postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats) et NF S 62-210 (Installations fixes d'extinction).

Les principales opérations attendues du prestataire sont les suivantes:

Pour les extincteurs

- la vérification, le contrôle général et le dépoussiérage des bouteilles et auxiliaires ;
- la vérification des fixations et supports à la place prévue ;
- leur accessibilité, visibilité et bon état extérieur reflétant un mode d'emploi apposé, lisible et orienté vers l'extérieur ;
- le contrôle de l'aiguille de l'indicateur de pression situé dans la partie verte pour les bouteilles disposant d'un tel indicateur ;
- le contrôle des scellés de sécurité ;
- le nettoyage général et l'enlèvement des résidus en fin de visite ;
- etc.

Pour les RIA et autres appareillages connexes

- Le contrôle de l'état virtuel global du RIA notamment le fonctionnement du robinet diffuseur, du tuyau, du dévidoir et du robinet d'arrêt ;
- le contrôle des compresseurs d'air et du (es) moteur(s) d'entraînement des pompes (sens de rotation, pression d'enclenchement et de déclenchement, fonctionnement de la permutation automatique le cas échéant) ;
- le contrôle des débits d'eau et pression ainsi que l'accessibilité de chaque RIA à travers une plaque de signalisation normée intégrant le mode d'emploi ;
- la vérification de l'étanchéité de la tuyauterie et des divers raccordements connexes ;
- la vérification de l'autonomie de fonctionnement avec une pression d'écoulement du robinet diffuseur du RIA le plus défavorisé pas inférieure à **0.25 MPa** ;

- la vidange des canalisations ;
- l'absence d'à-coups au démarrage et à l'arrêt ;
- etc.

3. Allotissement

Les prestations sont unies en un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **FCFA HT 25 620 000 (vingt-cinq millions six cent vingt mille)**, soit **FCFA TTC 30 551 850 (trente millions cinq cent cinquante un mille huit cent cinquante)**.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais justifiant d'une expérience avérée dans ce type de prestations.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget programme de la CNPS, exercice 2017 et suivants, sur la ligne d'imputation budgétaire 7-6333 conformément au programme 112.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage, porte 903 de l'immeuble siège de la CNPS à la place de l'indépendance, dès publication du présent Avis dans le Journal des Marchés.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, précisant un montant de **610 000 (six cent dix mille) Francs CFA**.

Ladite caution sera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au lieu ci-dessus indiqué, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** dans le Compte d'Affectation Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert dans les agences BICEC.

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront dans tous les cas se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, contacts téléphoniques).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés, au plus tard le **13 février 2018 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 22 JANVIER 2018

RELATIF A L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES D'EXTINCTION INCENDIE DANS LES SERVICES CENTRAUX ET EXTERIEURS DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE, EN PROCEDURE D'URGENCE

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **13 février 2018** à 12 heures, heure locale, dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, au 4e étage, porte 416 de l'Immeuble CNPS sis à l'Avenue Kennedy.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant validé au moins 70 points sur 100 des sous-critères d'évaluation de l'offre technique.

13. Durée d'exécution

La durée d'exécution des prestations est de trente (30) mois repartis ainsi qu'il suit :

- Tranche ferme : 06 mois ;
- Première tranche conditionnelle : 12 mois ;
- Deuxième tranche conditionnelle : 12 mois.

14. Critères d'évaluation

➤ Critères éliminatoires :

Les Critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence d'une pièce administrative à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Non validation d'au moins 70% des sous critères d'évaluation ;
- Non-respect des normes RSE :
 - Effectif du personnel affilié à la CNPS : supérieur ou égal à 3 (télédéclaration des 03 derniers mois), liste détaillée du personnel assortie de leurs immatriculations individuelles à la CNPS, joindre l'APS attestant de la mise à jour du paiement des cotisations ;
 - Juste rémunération (respect du SMIG : joindre DIPE ou états des salaires) ;
 - Respect du principe de la promotion du genre : au moins 20% de genre féminin dans l'effectif (joindre la liste du personnel faisant ressortir le rapport genre) ;
 - Assurance de responsabilité civile couvrant l'exercice en cours (joindre police d'assurance).

➤ Critères essentiels

Les critères d'évaluation seront les suivants :

CRITERES	POINTS
• Présentation	5
• Références du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des trois dernières années	25
• Matériels	5
• Expérience et qualification du personnel affecté à la mission	35

• Proposition technique (méthodologie d'exécution de la mission)	30
TOTAL	100

Ces critères sont détaillés par des sous critères dans le RPAO. La note technique minimale requise pour l'ouverture des propositions financières est de **70 points sur 100**.

15. Visite du site

Une visite guidée du site est prévue par le Maître d'Ouvrage, après publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

16. Méthode de sélection du Prestataire

Les propositions seront classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière), comme suit : Score définitif (S)

$$S = \frac{St \times T + Sf \times P}{M} \times 100 \text{ Où}$$

- Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins disant ;
- M est le montant de l'offre considérée.

Le score minimum technique requis est de 70/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes dans le cadre du présent Appel d'Offres, **T = 0,6 et P = 0,4**.

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres ; c'est-à-dire, celui ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour leur remise

18. Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser au Service des Marchés, 9^e étage porte 903 de l'immeuble-siège de la CNPS sis à la place de l'indépendance à Yaoundé, tel : 696 54 31 32, 675 13 21 06. /-

« Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

Yaoundé, le **22 janvier 2018**

Ampliations :

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

- ARMP (pour publication)
- Affichage
- DAG (SM)
- Archives